
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

www

RAPPORT fait par *M. MILCAMPS*, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Jean-Henri-François Bundgen.

MESSIEURS ,

Le sieur Jean - Henri - François Bundgen demande la naturalisation ; il expose qu'en 1830, il comptait 24 années de service militaire, dont 16 sous le Gouvernement précédent ; il justifie qu'il est né à Cologne, qu'il a épousé le 2 août 1830 une femme belge; il produit 1^o un certificat du colonel commandant le 4^e régiment d'infanterie, daté d'Anvers le 24 janvier 1831, portant que le pétitionnaire, capitaine à la 3^e compagnie du 2^e bataillon dudit régiment, avait servi précédemment dans la 12^e division avec le même zèle et la même aptitude qu'il montre aujourd'hui, et a tenu constamment une conduite exemplaire; 2^o un certificat du bourgmestre de Namur, en date du 24 janvier 1831, attestant que le sieur Bundgen a été de bonnes vie et mœurs pendant le temps qu'il a habité Namur en qualité de capitaine d'infanterie ; qu'il n'a pris aucune part au combat qui s'est donné à Namur le 1^{er} octobre 1830, et que sa conduite, dans cette circonstance, lui a mérité l'estime et la bienveillance des autorités.

Le Rapporteur, faisant fonctions de Président,

MILCAMPS.
